

**AVIS**  
**d'enquête publique relative au projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Aude (BVA) portée par Monsieur le Président du syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) - EPTB Aude**

Par arrêté préfectoral n° 2016/0074 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 19 décembre 2016 au 19 janvier 2017 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

- le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Aude (BVA)

Cette opération concerne 59 communes situées sur le bassin versant de la basse vallée de l'Aude dans les départements de l'Aude et de l'Hérault.

Le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Aude (BVA) relève d'une évaluation environnementale.

**PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET**

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - EPTB Aude - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Laurent TRIADOU – Directeur du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude  
Mail : [triadou.smda@gmail.com](mailto:triadou.smda@gmail.com) - Tél. : 04 68 65 14 40

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur Albert NADAL, ingénieur territorial retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Georges MARTZEL, retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier le 20 octobre 2016.

**LIEUX de l' ENQUETE**

Cette opération concerne 59 communes situées sur le bassin versant de la basse vallée de l'Aude dans les départements de l'Aude et de l'Hérault.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Narbonne – Bâtiment des services techniques municipaux – 10, quai Dillon), à l'attention de **Monsieur Albert NADAL**, commissaire enquêteur qui les insèrera et les annexera au dit registre ;
- par mail à l'adresse suivante : [enquetepublique-sage@mairie-narbonne.fr](mailto:enquetepublique-sage@mairie-narbonne.fr), les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Narbonne, siège de l'enquête.

Département de l'Aude :

- **Narbonne (Siège de l'enquête)** - Bâtiment des Services Techniques Municipaux - 10, quai Dillon – (11100)
- **Gruissan** - Mairie – rue Jules Ferry (11430)
- **Portel des Corbières** - Mairie – 10 avenue des Corbières (11490)

Département de l'Hérault :

- **Capestang** - Mairie - Place Danton Cabrol (34310)

Le dossier relatif au projet de révision du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, pourra être consulté et téléchargé sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### **PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Communes	Dates	Heures	
		de	à
<b>Narbonne</b> <b>(Siège de l'enquête)</b>	Lundi 19 décembre 2016	09h00	12h00
Gruissan	Mercredi 04 janvier 2017	09h00	12h00
Portel des Corbières	Jeudi 12 janvier 2017	16h00	18h00
Capestang	Lundi 16 janvier 2017	14h30	17h30
Narbonne	Jeudi 19 janvier 2017	14h00	17h00

### **PUBLICITE**

Presse :

- Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements de l'Aude et de l'Hérault, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage :

Avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée :

- dans les 59 mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune,
- Affiché, dans les mêmes conditions de délai et de durée, par les soins du responsable du projet (Monsieur le Président du SMMAR) aux adresses suivantes :
  - SMMAR : Conseil département de l'Aude – Allée Raymond Courrière – 11855 Carcassonne Cedex 9
  - SMDA : 3 rue de Jonquières – 11100 Narbonne
  - Mairie de Narbonne : Place Hôtel de ville – 11100 Narbonne

Internet :

- Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude et l'Hérault aux adresses suivantes :
  - Aude : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers » ;
  - Hérault : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale – uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Narbonne, Gruissan, Portel des Corbières et Capetang. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude et de l'Hérault mentionnés ci-dessus.

Le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude sera approuvé par arrêté interdépartemental des préfets de l'Aude et de l'Hérault.